

Flash

Mai 2022

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* de mai :

1. Optimum Gestion Financière : La sous performance des valeurs de qualité, injustifiée au regard des fondamentaux
2. Rendez-vous du Courtage Lyon le 21 juin prochain... N'oubliez pas
3. Fermeture exceptionnelle du siège social Optimum Vie le vendredi 24 juin
4. Formations éligibles DDA Optimum Vie avec l'expertise de Factorielles
5. Le gouvernement pourrait supprimer la redevance audiovisuelle dès 2022
6. Le Plan d'épargne retraite (PER), un dispositif qui reste largement méconnu
7. **Dossier « Retraites »** : Retraite : le montant de la pension moyenne s'élevait à 1 341 euros net en 2020 (Source Prévisima.fr)

Optimum Gestion Financière : La sous performance des valeurs de qualité, injustifiée au regard des fondamentaux

Le dernier mois n'a pas été de tout repos sur les marchés. À la guerre en Ukraine, maintenant proche de l'enlisement, se sont ajoutés les commentaires agressifs des banques centrales et les confinements liés à la Covid en Chine.

L'inflation a continué d'être le sujet de prédilection. Elle s'est élevée à 7,4 % en avril et en mars pour la zone euro. Aux États-Unis, elle s'établit à 8,3 % en avril après avoir atteint 8,5 % en février.

Dans ce contexte, les banques centrales et les instituts économiques ont revu leurs scénarii de croissance à la baisse et leurs scénarii d'inflation à la hausse... La *Commission européenne* a ramené sa perspective de croissance à 2,7 % pour 2022 contre 4 % précédemment et ses attentes d'inflation à 6,1 % pour 2022 contre 3,5 % précédemment.

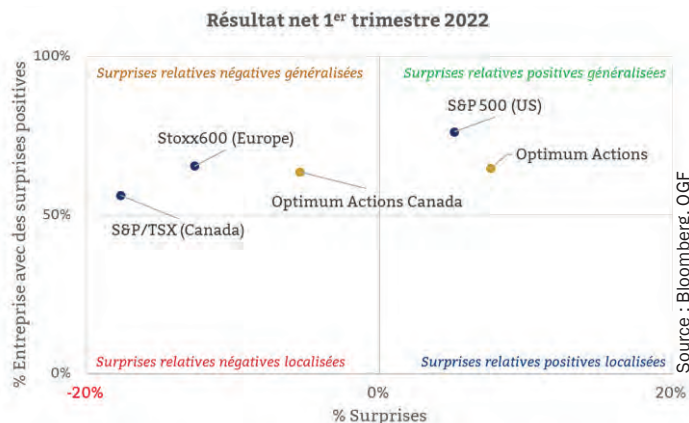
La dernière réunion de la *Banque Centrale Européenne* (« BCE ») a renforcé les attentes d'une première hausse des taux au 3^{ème} trimestre, possiblement dès juillet. De son côté, la *Réserve fédérale américaine* (« Fed ») a relevé son taux directeur de 0,50 % pour le porter dans une fourchette de 0,75 % - 1 %.

La conjoncture économique a été défavorable aux actions dont la valorisation est sensible à la hausse des taux d'intérêt (notamment les valeurs de croissance).

Nous verrons par la suite, pourquoi, dans l'environnement actuel, il est nécessaire de privilégier les fondamentaux et profiter de la faiblesse des performances de nos stratégies depuis le début de l'année.

1) Les résultats financiers de nos entreprises, toujours meilleurs que le marché, ne se reflètent pas dans leur performance boursière

Malgré une performance boursière moindre que celle du marché, les publications des résultats opérationnels des sociétés que nous sélectionnons au 1^{er} trimestre sont de bonne facture et de meilleure qualité que le reste du marché. Les entreprises de notre sélection d'actions européennes publient des résultats qui surprennent positivement de 8 % en moyenne alors que les sociétés de l'indice déçoivent de 13 % par rapport aux attentes. Nous observons de bons résultats pour notre stratégie canadienne dont les titres (-5 %) déçoivent moins que le marché (-13 %).



Dans un environnement inflationniste, il faut par ailleurs privilégier les sociétés à forte marge et ayant prouvé leur

Optimum Gestion Financière : La sous performance des valeurs de qualité, injustifiée au regard des fondamentaux (suite)

capacité à les maintenir. En effet, le coût élevé des intrants pèse sur les marges ce qui constitue un risque accru pour les entreprises à faibles marges, à fort endettement et à faible potentiel de croissance.

La marge brute est un critère déterminant dans nos modèles de sélection. Par exemple, la marge brute moyenne des entreprises du fonds Optimum Actions s'élève à 62 % alors que celle de l'indice s'élève à 33 %.

Historiquement, les valeurs de qualité (forte rentabilité, marges élevées, faible endettement) permettent en moyenne d'amortir les baisses de marché. À l'inverse, la sélection d'entreprises décotées peut accroître la volatilité de l'investissement.



Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Notre fonds diversifié, *Optimum Patrimoine*, majoritairement investis en actions européennes (env. 40 %), est tributaire de la performance de cette stratégie. La sous-performance du style depuis le début de l'année peut donc être considérée comme une opportunité d'investissement dans un contexte économique en dégradation.

2) La hausse des taux pénalise les sociétés technologiques

Le tableau ci-dessous illustre la sous-performance des 10 plus grandes capitalisations boursières du secteur de la technologie depuis le début de l'année et sur 5 ans relativement à l'indice *Stoxx600*® des actions européennes.

Société	Performance ADD* (€, %)	Performance 5 ans (€, %)
ASML Holding	-26	40
SAP Se	-26	6
Dassault Systemes	-29	23
Infineon Technologies	-31	14
Stmicroelectronics	-14	27
Capgemini	-15	21
Hexagon Ab-B	-20	22
Amadeus It Group	-1	9
Asm International	-28	48
Logitech International	-23	18
Stoxx 600	-10	5

*AAD : depuis le début de l'année 2022

Le secteur a publié des résultats supérieurs aux attentes de l'ordre de 5 % pour le 1^{er} trimestre 2022 contre -13 % pour l'indice. Néanmoins,

ces sociétés à forte croissance sont pénalisées par la hausse des taux d'intérêt et par la présence d'opportunités d'investissement décotées (énergies, matériaux, services aux collectivités).

Par ailleurs, elles conservent pour la plupart une large avance de performance sur 5 ans malgré la baisse récente. Nous considérons donc que nos valeurs technologiques souffrent d'un ajustement des valorisations à court terme plutôt que d'un changement structurel de leurs modèles d'affaires, le secteur étant devenu incontournable.

La forte pondération du secteur dans notre stratégie d'actions européennes (15 % contre 7 % pour l'indice) participe au retard de la stratégie par rapport au marché depuis le début de l'année.

3) La décote des valeurs de qualité représente une opportunité d'achat

Le graphique ci-dessous présente le ratio entre la valorisation des actions et les résultats estimés pour l'année à venir. Il permet de juger de la « cherté » du marché actions. Alors que les valorisations atteignaient des sommets en fin d'année 2021, elles semblent se normaliser sur le début de l'année 2022. Le secteur de la technologie subit un ajustement plus marqué que le marché.



La période actuelle est donc propice à l'investissement en actions et constitue un point d'entrée intéressant pour un investisseur de long terme.

Pour conclure, alors que les perspectives économiques sont revues à la baisse, les stratégies « qualité » ont sous-performé le reste du marché depuis le début de l'année. Devant les nuages qui s'amoncellent, la valorisation maintenant plus attrayante de nos stratégies, axées sur des tendances de long terme (technologie, santé...), nous semble être une bonne opportunité.

Performances (nettes de frais de gestion)	Au 13 mai 2022			Sur 3 ans	
	Fonds	Indice	V.A.	Fonds	V.A.
Optimum Actions	-20,9	-9,9	-11,0	15,5	-5,8
Optimum Actions Internationales	-18,1	-8,9	-9,2	15,1	-13,8
Optimum Patrimoine	-12,8	-7,1	-5,7	8,0	-6,8
Optimum Obligations	-4,8	-4,5	-0,3	-5,8	-3,5
Fonds Optimum Actions Canada (R)	-5,5	2,1	-7,6	25,7	-20,4

Rendez-vous du Courtage Lyon le 21 juin prochain... N'oubliez pas

Pour la première fois nous serons présents à la deuxième édition des **Rendez-vous du Courtage** de Lyon qui aura lieu le mardi 21 juin 2022 au Centre des Congrès de Lyon (50 quai Charles de Gaulle)

Nous serons ravis de vous y accueillir et espérons vous voir nombreux lors de cet événement dédié aux distributeurs de produits d'assurance de la Région Rhône-Alpes Auvergne.



Fermeture exceptionnelle du siège social Optimum Vie le vendredi 24 juin



À titre exceptionnel et pour la première fois, Optimum Vie sera fermé le vendredi 24 juin jour de la Fête nationale du Québec, encore communément appelée la Saint-Jean-Baptiste ou Saint-Jean.

Le 24 juin est une journée fériée au Québec et nous nous associons à nos collègues Québécois dans la célébration de cette fête nationale.

Nous vous remercions de bien vouloir en prendre note et vous remercions par avance de votre compréhension.

Formations éligibles DDA



Comme depuis plusieurs années, nous renouvelons cette année encore les formations en présentielles qui seront dispensées avec notre partenaire Factorielles dans les différentes régions.

Ces formations sont réservées à nos fidèles apporteurs et vous permettent de cumuler 7 h de formation DDA ; votre inspecteur vous indiquera la date d'ouverture des inscriptions en temps utile ainsi que le programme lorsqu'il sera disponible.

Avec l'expertise de



Les dates retenues sont les suivantes :

- Paris - Ile de France	27 septembre
- Nouvelle Aquitaine	4 octobre
- Occitanie	6 octobre
- Centre Val de Loire Bretagne	11 octobre
- Grand Est	13 octobre
- Rhône Alpes	25 octobre
- Région PACA	27 octobre

Le gouvernement pourrait supprimer la redevance audiovisuelle dès 2022

Les Français payent aujourd'hui 138 euros par an pour la redevance TV.

Le gouvernement souhaiterait supprimer la redevance audiovisuelle dès 2022. « *La contribution à l'audiovisuel public sera supprimée de manière pérenne dès cette année et le financement de l'audiovisuel public sera assuré dans le respect de l'objectif à valeur constitutionnelle de pluralisme et d'indépendance des médias* », indique le gouvernement, dans la retranscription d'une communication du ministre de l'Économie Bruno Le Maire lors d'un conseil des ministres.



Bercy confirme que « l'objectif » est en effet d'entériner cette suppression « en 2022 », via le projet de loi de finances rectificative (PLFR) qui sera présenté après les élections législatives de juin.

Durant la campagne présidentielle, cette mesure avait été décidée afin de soutenir le pouvoir d'achat des ménages. Chaque année, ceux qui possèdent un téléviseur doivent payer

une redevance de 138 euros. Cet impôt rapporte tous les ans plus de 3 milliards d'euros nets. Il permet de financer les chaînes de TV et de radio du secteur public, comme France Télévisions, Radio France, Arte ou France Médias Monde.

À ce jour le mécanisme qui doit remplacer la redevance TV afin de financer l'audiovisuel public n'a pas encore été précisé. Cette question a été au cœur d'une mission de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale des affaires culturelles (Igc), mandatée en octobre dernier par l'exécutif.

Le prix médian d'une place en EHPAD s'établit à 2 004 €/mois en 2019, contre 1 977 € en 2018

Publiée le 23 avril 2021, la **nouvelle étude** de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) sur les tarifs des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendants (EHPAD) se concentre sur l'analyse des disparités territoriales et sur l'habilitation de l'établissement à l'**aide sociale à l'hébergement** (ASH).

Cette étude se fonde sur les prix renseignés par 90 % des EHPAD transmis avant le 31 décembre 2019. Il ressort de l'analyse de ces informations qu'en 2019 le prix médian en hébergement permanent d'une chambre individuelle en EHPAD grimpe à 2 004 €/mois, soit 27 € de plus que celui constaté en 2018 (pour 6 668 EHPAD).

Variabilité des tarifs

Pour rappel, le **prix d'un EHPAD** est composé de 3 tarifs journaliers :

- Le **forfait soins** qui a vocation à couvrir les dépenses relatives à la prise en charge médicale des résidents. Il est à la charge de l'Assurance maladie ;
- Le **tarif dépendance**, fixé par le président du conseil départemental pour une durée d'un an, il comprend les frais liés à l'assistance nécessaire à la vie quotidienne de la personne dépendante. Son montant croît avec le niveau de dépendance du résident, évalué par son groupe iso-ressources (GIR) ;
- Le **tarif hébergement** à la charge du résident, qui en fonction de



sa situation financière, pourra peut-être percevoir des aides publiques comme l'aide sociale à l'hébergement (ASH). Le tarif hébergement comprend des prestations obligatoires comme l'administration générale, l'accueil hôtelier, la restauration, le blanchissage et l'animation de la vie sociale.

... La suite sur [Prévislima.fr](https://www.previslima.fr)

Le Plan d'épargne retraite (PER), un dispositif qui reste largement méconnu

- 72 % des salariés français pensent que leur pouvoir d'achat va baisser ou fortement baisser à la retraite.
- Les femmes sont particulièrement inquiètes avec 45 % d'entre elles pensant que leurs revenus vont fortement baisser (+13 points par rapport aux hommes).
- Les Français sont pessimistes quant à leur retraite mais s'en inquiètent assez tard.
- 62 % des Français ne font pas **confiance au système de retraite** actuel. Ce chiffre renferme des disparités selon l'âge, le sexe ou encore la catégorie socio-professionnelle.

Ce sont quelques-uns des résultats de la 5^e édition de l'**enquête** intitulée **Les Français et la retraite en 2022** publiée par Mercer, cabinet de conseil international en ressources humaines, en santé prévoyance, en retraite et en investissements.

Accès libre à l'enquête dans sa totalité <https://www.mercer.fr/content/dam/>



[mercier/attachments/private/fr-2022-enquete-epargne-retraite-et-epargne-salariale-mai-2022.pdf](https://www.mercer.fr/attachments/private/fr-2022-enquete-epargne-retraite-et-epargne-salariale-mai-2022.pdf)

Une des constat est que le (PER) plan d'épargne retraite demeure un dispositif largement méconnu : 82 % des Français confirment ne pas en avoir entendu parler.

Malgré tout, et après description du plan, 66 % des interrogés confirment qu'ils seraient prêts à y contribuer et

à y consacrer une partie de leur salaire.

L'harmonisation des conditions de sortie en capital sur les versements volontaires est également un argument pour les Français, 45 % confirment que disposer d'une partie en capital est un facteur important pour les pousser à faire des versements volontaires. L'incitation fiscale reste tout de même la principale

motivation en termes de versement volontaire. 61 % des sondés affirment que la déductibilité des versements volontaires de l'assiette de l'impôt sur le revenu est un facteur incitatif ou très incitatif pour eux.

Autant de raisons et d'arguments pour mettre en avant notre gamme PER auprès de votre clientèle !

Si vous ne connaissez pas encore cette offre rapprochez vous de votre délégué régional qui vous en présentera tous les avantages et points forts.

Retraite : le montant de la pension moyenne s'élevait à 1 341 euros net en 2020

(Source Prévissima.fr)

Le jeudi 28 avril, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a publié une étude statistique proposant des données actualisées sur les effectifs de retraités, les montants de pension et les âges de départ à la retraite portant sur l'année 2020.

Le nombre de retraités est en hausse par rapport à 2019

Selon l'étude, la France totalise fin 2020 environ **16,9 millions de retraités** de droit direct, soit une légère hausse par rapport à 2019 (+1,2 %). Parmi ces retraités, les femmes sont les plus représentées (53 %).

À NOTER

Les pensions de retraite de droit direct correspondent aux pensions versées aux personnes qui ont acquis des droits. Les pensions de droit dérivé, appelées aussi pensions de réversion, quant à elles, sont celles versées aux survivants de personnes qui avaient acquis des droits propres.

En 2020, tous régimes confondus, la DREES recense 716 000 retraités liquidant un premier droit direct à la retraite. Ce chiffre est relativement stable par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, sont dénombrés 4,3 millions de bénéficiaires d'une pension de réversion. Pour 1 million d'entre eux, la pension de réversion représente leur unique pension de retraite.

Les femmes, puisqu'elles vivent en moyenne plus longtemps que les hommes, représentent naturellement une part extrêmement importante des bénéficiaires de pensions de réversion (88 %).

En ajoutant les pensions de réversion, c'est finalement plus de 17,9 millions de personnes qui touchaient une pension de retraite fin 2020.

Le montant de la pension de retraite a augmenté en 2020

Fin 2020, le **montant mensuel moyen brut de la pension de retraite** de droit direct pour l'ensemble des retraités des régimes français, y compris ceux résidant à l'étranger, a augmenté pour atteindre 1 444 euros brut, soit environ **1 341 euros net**. En 2019, ce montant s'élevait à 1434 euros brut.

La DREES souligne que cette augmentation, bien que modeste (+0,8 % net par rapport à 2019), a tout de même permis un « rebond » du pouvoir d'achat des retraités dans la mesure où l'inflation est restée stable entre fin 2019 et fin 2020.

En outre, l'étude révèle que les femmes touchent en 2020, une pension de retraite moyenne de 1 050 euros net (ce montant comprend l'éventuelle majoration pour 3 enfants ou plus) contre 1 667 euros net pour les hommes, soit un écart d'environ 40 %.

L'âge moyen de départ à la retraite est de 62 ans et 4 mois

En 2020, l'**âge moyen de départ à la retraite** est en hausse par rapport aux années précédentes. En effet, les Français partiraient à la retraite en moyenne à 62 ans et 4 mois. C'est 1,9 ans plus tard qu'en 2010. Cette hausse continue depuis plus de 10 ans s'explique notamment par le report de l'âge légal à 62 ans voté en 2010. L'étude relève toutefois que l'âge moyen de départ à la retraite augmente plus lentement depuis 2016.



Les hommes liquideraient leurs droits à retraite en moyenne 7 mois avant les femmes en 2020. En effet, ces dernières prennent leur retraite en moyenne à 62 ans et 7 mois, contre 62 ans pour les hommes. Toutefois, cet écart tend à se réduire au fil des générations puisqu'en 2004 les femmes prenaient leur retraite en moyenne plus d'un an après les hommes.

À NOTER

L'âge moyen de départ à la retraite devrait continuer d'augmenter puisque le Président Emmanuel Macron a annoncé vouloir repousser l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans à compter de 2023.

OPTIMUM VIE S.A.

94, rue de Courcelles
75008 Paris, France
+ 33 1 44 15 81 81

optimumvie.fr
optimumvie.fr/linkedin

